Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900385-20251215-2025_DELIB_49-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 15 décembre 2025

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 15 décembre 2025 à 20 heures, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.
Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :
M. David QUEINNEC - Mme Fanny SAINT GEORGES - Mme Patricia QUERE - M. Marcel LAVIEC - Mme Florence LE MER - M. Benoit BARANTAL - Mme Nathalie CORLOUER - M. GODEC Denis - Mme Jennet LEYDET - M. Yvan LEDEME - Mme Valérie POULIQUEN - M. Ludovic LE BRAS - Mme Magali DA ROSA COELHO.

Pouvoirs :
M. Kévin LOISEL à Mme Fanny SAINT GEORGES.

Date de la convocation le 11/12/2025.
Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025
Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

Délibération 49 2025 : Participation employeur Complémentaire Santé :

Le décret N° 2022-581 du 20 avril 2022 prévoit l'obligation de mise en place de la participation employeur dans la fonction publique territoriale.
De ce fait, tous les employeurs publics ont une obligation **de mise en place 1er janvier 2026** pour la santé (mutuelle) avec un montant minimal de 15€ / mois.
Modalités de participation
L'obligation pourra être remplie par :

- Une **convention de participation** (contrat collectif) couvrant le risque santé et ouvert à l'ensemble des agents de la collectivité.
- La **labellisation** de contrats individuels souscrits par les agents.

Les collectivités restent libres de choisir le mode de mise en œuvre adapté à leur situation.
Il est demandé au Conseil Municipal de valider le montant de participation de 15 €/agent/mois pour tout agent ayant un contrat labellisé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation de 15€ par agent et par mois pour ceux qui possèdent un contrat labellisé.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe GUEGUEN.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Nathalie CORLOUER.